

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 1er juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le premier juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 25 juin 2014, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Madame CARTIER Isabelle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DAOUST Michèle, Madame VALET Christine, Monsieur MALANDAIN Denis, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Monsieur WAWER Philippe, Monsieur DENIS Sébastien, Monsieur SAULNIER Ludovic, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur BLAISON Laurent

Absentes excusées :

Madame LONGUET Bérangère, Madame DIMITROPOULOS Marie-José, Mademoiselle DE SOUSA SILVA Joana

Absentes :

Madame CAMUS Valérie, Madame MILO Zahra

Secrétaire de séance :

Madame VALET Christine

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Madame LONGUET Bérangère de son poste de conseiller municipal et d'adjoint au maire. Celle-ci a été adressée à Monsieur le Sous-Préfet qui doit l'entériner pour qu'elle soit effective.

Monsieur le Maire prend acte de cette décision avec regret et indique que Madame DAOUST Michèle assurera le suivi des dossiers en cours.

1) Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 27 mai 2014 par laquelle la commission d'appel d'offres a été créée, avec cinq titulaires et cinq suppléants. La préfecture a signalé que celle-ci n'est pas conforme, car cette commission ne doit comporter que trois titulaires et trois suppléants.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder une nouvelle désignation des membres de la Commission d'appel d'offres.

Il est procédé, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation des membres :

Membres titulaires :

Ont obtenu :

Liste composée de Georges THERRAULT, Christian SCAL, Ludovic SAULNIER : 14 voix. Ces trois personnes sont désignées membres titulaires.

Membres suppléants :

Ont obtenu :

Liste composée de Denis MALANDAIN, Carole DOS SANTOS, Philippe BALEMBOIS : 14 voix. Ces trois personnes sont désignées délégués suppléants.

2) Appel d'offres pour les travaux de l'église

Monsieur le Maire explique qu'une première phase de travaux a été réalisée sur l'église dans le cadre d'un contrat rural : pose de tirants, réfection de 3 voûtes.

Dans le cadre d'un contrat d'aménagement et de développement rural, une deuxième phase est à effectuer : restauration de la façade Est du clocher et des charpentes, mise en place de micropieux pour éviter l'affaissement du clocher vers la rue. Ces travaux sont estimés à 366 000.00 € H.T. et bénéficient des subventions suivantes :

~ Conseil Régional : 91 500.00 €

~ Conseil Général : 122 000.00 €

~ Direction Régionale des Affaires Culturelles : 73 200.00 €

soit à la charge de la commune 79 300.00 €.

20 heures 55 : arrivée de Mademoiselle DE SOUSA SILVA Joana

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été réalisé par Monsieur ASSELINEAU, architecte du patrimoine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager la procédure d'appel d'offres pour réaliser la deuxième phase de travaux

3) Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne

Monsieur le Maire présente la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne du 7 mai 2014 par laquelle cette assemblée approuve l'adhésion des communes de Faremoutiers et Canne-Ecluse à ce syndicat. Il indique que chaque commune membre doit se prononcer sur ces adhésions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de ces deux communes.

4) Affaires diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet relatif aux délibérations fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints. Il indique qu'elles doivent être accompagnées d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées. Il invite le conseil municipal à délibérer de nouveau en tenant compte de ces remarques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints comme suit :

Fonction	Nom, prénom	Taux appliqué de l'indice 1015
Maire	MENIL Jean-Pierre	43
1 ^{er} adjoint	SCAL Christian	16.5
2 ^{ème} adjoint	MESSANT Francis	16.5
3 ^{ème} adjoint	CARTIER Isabelle	16.5
4 ^{ème} adjoint	THERRAULT Georges	16.5
5 ^{ème} adjoint	LONGUET Bérangère	16.5

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la compétence élimination des déchets soit transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Syndicat Intercommunal du lycée professionnel de Claye-Souilly par lequel celui-ci propose de souscrire une convention de participation aux frais de fonctionnement du syndicat du lycée professionnel "Le Champ de Claye", étant donné qu'un élève qui habite Varreddes fréquente cet établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse cette convention.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Syndicat Intercommunal du collège de Crégy les Meaux par lequel celui-ci propose de souscrire une convention de participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs gérés par le syndicat, étant donné que deux élèves qui habitent Varreddes fréquentent cet établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse la convention de participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs gérés par le syndicat intercommunal du Collège de Crégy les Meaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte une motion en soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Un emprunt a été souscrit pour financer les travaux d'assainissement rue de l'ourcq et rue des Otages. En 2013, son remboursement de 351 € a été mal imputé et il convient d'effectuer un virement de crédit pour régulariser l'opération. Le conseil municipal vote, à l'unanimité.

Pour l'année 2014, un virement de crédit de 351 € est également nécessaire ; le conseil municipal l'accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que la CAPM perçoit le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et qu'une part est reversée aux communes membres, pour Varreddes, celle-ci s'élèvera à 34 527 € en 2014.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la CAPM, Madame CARTIER Isabelle est vice-présidente de la commission "petite enfance" et qu'il est président de la commission "finances". Il a par ailleurs été élu vice-président du SMITOM.

Informations communiquées par Monsieur SCAL sur les travaux en cours :
- les branchements France Télécom sont en cours, rue du Four.

- la réfection des enrobés, rue Moreau Duchesne, rue du Four et rue de l'Eglise, a été retardée par l'obligation d'effectuer une recherche de présence d'amiante. Celle-ci est négative, donc le nouveau revêtement de ces rues sera réalisé, par l'Agence Routière Territoriale, cet automne.

- suite à la liquidation de l'entreprise qui effectuait la maintenance des installations de chauffage, une consultation est en cours auprès de plusieurs entreprises.

Monsieur MESSANT informe d'un projet de création d'une section football de 6 à 9 ans, en partenariat avec le club de Chambry (prêt des infrastructures par la commune et Varredes et encadrement assuré par le club de Chambry).

Un sondage est en cours, des imprimés sont à disposition des familles en mairie.

Madame CARTIER informe que de faux agents (Véolia et policiers) circulent dans Varredes et invite les habitants à la plus grande vigilance.

Madame DAOUST informe que, malgré une participation modeste, le tournoi de football organisé par la commission jeunesse le 22 juin sur le nouveau terrain multi-sports, a été très apprécié par les participants. La commission jeunesse renouvellera ce genre de manifestations.

Séance levée à 22 heures 30.